

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2015 A 20.15 H. AU BATIMENT SCOLAIRE**

ORDRE DU JOUR.

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 janvier 2015
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2014
4. Divers.

C'est devant 14 personnes que le président des assemblées Monsieur Daniel Quiquerez, ouvre celle-ci.

Cette assemblée a été régulièrement publiée dans le Journal Officiel No. 15 du 29 avril 2015 ainsi que par un tout-ménage.

Point 1 : Nomination de deux scrutateurs :

Ce sont Mesdames Vuillaume Gisèle et Joëlle qui sont proposées et acceptées.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2015.

Ce procès-verbal a été rédigé par la secrétaire communale Emilie Quiquerez et comme il n'a pas pu être mis sur le site Internet de la Commune, la secrétaire remplaçante Geneviève Loutenbach en donnera lecture.

Après lecture ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Point 3 : Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2014.

La parole est donnée à la caissière Mme Isabelle Quiquerez, pour la lecture des comptes 2014. Les comptes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Charges : Fr. 1'556,861,21

Produits : Fr 1'678,316,89

Excédents de produits : Fr. 121,455,68

Elle donne également connaissance des comptes d'investissement et du bilan. Comme personne ne demande de compléments d'information, la caissière donne lecture de son rapport.

Ces comptes sont basés sur une quotité d'impôt de 2,25

Taxe immobilière de 1,05‰

Avance cadastrale 0,5‰

La parole n'étant pas demandée le président donne la parole aux vérificatrices des comptes, lesquelles lisent le rapport de vérification et donne décharge à la caissière et la remercie pour la bonne tenue de la caisse, et recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2014, tels que présentés.

Au vote, les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Point 4 : Divers.

Mme Marguerite Vuillaume, maire donne quelques explications au sujet des liens de parenté des membres de l'exécutif communal, étant donné que le nouveau conseiller communal est son neveu.

PGEE : Yvan Vuillaume informe l'assemblée du projet du PGEE, (projet général d'évacuation des eaux) et des enjeux importants que cela représentera pour la commune, notamment sur le financement.

Autre projet celui du SEPE.

Eric Vanden-Sande, rappelle la fermeture des dessertes forestières durant env. 2 mois

Nathalie : informe l'assemblée de la fermeture d'une classe du cercle scolaire à Réclère.

M. Jacques Dumas demande ce qu'il en est du projet de fusion de la commune avec la commune de Haute-Ajoie ?

Suite aux sondages, la commune a écrit à la commune de Haute-Ajoie, pas de réponse à ce jour.

Il faut étudier quels sont les avantages et les inconvénients avant de prendre une telle décision. (notamment les quotités d'impôts, les zones de construction, les aménagements, les endettements, etc). La commune informera les citoyens.

Chalet de la jeunesse : celui-ci devrait être posé vers l'école sur le terrain communal. Le permis de construire est actuellement au canton.

La parole n'étant plus demandée, le président des assemblées lève celle-ci, il est 21,10 h.

Le Président :

La Secrétaire er

Daniel Quiquerez

Geneviève Loutenbach